

**Délibération n°2025-102**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
(Séance du 24 juillet 2025)**

Date de convocation : 21/07/2025  
Nombre de délégués en exercice : 33  
Nombre de délégués présents : 24  
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 24 juillet 2025 à 17 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

**Présents titulaires** : Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAU Henri, Mme CLAVIER Hélène, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SASSOUBRE Guy

**Absents ou excusés** : M. AUSSANT Claude, M. CACHELOU Yoann, Mme CASSOU Sylvie, M. DESSEIN Michaël, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

**Pouvoirs** : Mme CASSOU Sylvie donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert  
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. REGNIER Jean-François  
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

**Secrétaire de séance** : M. PINOUT Bernard

**Report du Conseil communautaire du jeudi 17 juillet 2025 faute de quorum**

**OBJET** : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DE LA MAIRIE DE LARUNS

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul CASAUBON, Président

Considérant le projet d'expérimentation d'un an d'accès à une salle de jeux pour permettre à l'enfant une évolution psychomotrice différente dans un espace adapté,

Il est proposé de signer une convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Laruns pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 31 juillet 2026 .

Cette mise à disposition aura lieu à titre gratuit, les clés seront récupérées et redéposées à l'accueil de la mairie.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,**

**AUTORISE** le président à signer la convention de mise à disposition ci-jointe.

**CHARGE** le président de réaliser toutes les démarches administratives nécessaires en la circonstance.

Le Président,  
Jean-Paul CASAUBON

